

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 - Délibération n° 2025/04/02

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE LE VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe - FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène –SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno - PAROUTY Jean-Michel - DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel - GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine

Etaient excusés : COTICHE Thierry — PACAUD Patrick - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – CATHELOT Guy – PAROT Jean-Pierre – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme - RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES
6. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à Serge LAGRANGE
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : PAROUTY Jean-Michel – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

	En exercice	Présents	Votants			
	64	40	47			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
CCCSO	33	6	8	0	0	0
EVOLIS	38	0	9	0	0	0
SICTOM	41	0	6	0	0	0

Vu l'article 77 de la loi n°2009-1673 de finances pour 2010, codifié à l'article 1030 B undecies du Code Général des Impôts (CGI)

Vu la délibération du Conseil communautaire de Creuse Sud-Ouest n°2025/03/03 en date du 11 mars 2025 ;

Madame la Vice-Présidente indique que la collectivité a reçu les bases prévisionnelles après le conseil du 11 mars, et propose de revoter avec les bases actualisées.

Les collectivités doivent voter un taux de TEOM et peuvent définir des zonages selon le service rendu. Pour rappel, le Conseil communautaire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2023 s'est prononcé en faveur d'une augmentation de la TEOM de 0,2 points par an sur 3 ans.

Conformément à l'avis majoritaire de la commission des finances réunie le 29 janvier 2025 et aux discussions intervenues à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2025, il est proposé :

- Ⓢ Après avoir apprécié la revalorisation des bases fiscales locatives
- Ⓢ Considérant les besoins de financement actuels et à venir du service en régie de Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Ⓢ Anticipant les hausses de taxes à venir sur le retraitement des déchets et l'inflation hors norme sur le carburant.
- Ⓢ D'appliquer une évolution sur les taux de TEOM des communes gérées en régie de 0.2 points ;

Les produits attendus et taux associés se présenteraient comme suit :

	Taux 2024	Taux proposés 2025	Bases prévisionnelles	Produit attendu
<b>CCCSO – Zone 1</b>	12,76%	12.96%	4 657 681	603 635.45€
<b>CCCSO – Zone 2</b>	12,89%	13.09%	2 925 441	382 940.22€
<b>CCCSO – Zone 3</b>	12,94%	13.14%	3 116 860	409 555.40€
<b>Total régie CSO</b>				<b>1 396 131.07 €</b>
<b>EVOLIS 23</b>	11,64%	11.64%	1 519 932	176 920.08 €
<b>Total EVOLIS 23</b>				<b>176 920.08 €</b>
	Taux 2024	Taux proposés 2025	Bases prévisionnelles	Produit attendu
<b>SICTOM – Zone 1</b>	20,74%	20.74%	914 931	189 756.69 €
<b>SICTOM – Zone 2</b>	16,77%	16.77%	849 621	142 481.44 €
<b>SICTOM – Zone 3</b>	14,38%	14.38%	1 783 988	256 537.47 €
<b>Total SICTOM Chénérailles</b>				<b>588 775.6 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Approuve les taux de TEOM des zones 1, 2 et 3 de la CCCSO tels qu'exposés ci-dessus, avec 33 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions ;
- Approuve le taux de TEOM pour EVOLIS 23 avec 38 voix pour et 9 abstentions ;
- Approuve les taux de TEOM des zones 1, 2 et 3 du SICTOM DE Chénérailles avec 41 voix pour et 6 abstentions ;
- Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2025/03/03 du Conseil communautaire du 11 mars 2025.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

